

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RSA-PENS-10-20120912

Date de publication : 12/09/2012

DGFIP

RSA – Pensions et rentes viagères – Revenus imposables

Positionnement du document dans le plan :

RSA - Revenus salariaux et assimilés

Pensions et rentes viagères

Titre 1 : Revenus imposables

1

Les pensions et les rentes viagères peuvent être regroupés en quatre grandes catégories. Un chapitre est consacré à l'étude de chacune d'elles.

10

Le présent titre est consacré :

- aux pensions de retraite et des pensions d'invalidité (Chapitre 1 - [BOI-RSA-PENS-10-10](#)) ;
- aux autres revenus à forme de pension (Chapitre 2 - [BOI-RSA-PENS-10-20](#)) ;
- aux pensions alimentaires (Chapitre 3 - [BOI-RSA-PENS-10-30](#)) ;
- aux rentes viagères à titre gratuit et à titre onéreux (Chapitre 4 - [BOI-RSA-PENS-10-40](#))